

Rezé, le 11 MARS 2022

Agnès Bourgeois
Maire

Direction aménagement et urbanisme
Service urbanisme
dau@mairie-reze.fr
Dossier suivi par Julie Nivanen – Tél: 02 40 84 42 08
julie.nivanen@mairie-reze.fr
N. Réf. : AU/08-03-2022/1304 - FLB

NANTES METROPOLE
2, cours du champ de mars
44923 NANTES CEDEX 9

Objet : PLUm

Notification du dossier relatif au projet de modification n°1

Madame la maire-présidente,

Je fais suite à votre courrier reçu le 24 décembre 2021, par lequel vous m'avez transmis pour avis le projet de modification n°1 du PLUm au titre de la consultation des personnes publiques associées et communes membres de Nantes Métropole.

La commune, en lien étroit avec ses habitants, s'est engagée dans la fabrique d'une ville raisonnée. Un des axes prioritaires réside dans la construction d'une « ville nature » favorisant la biodiversité et le maintien d'îlots de fraîcheur nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique. La protection de ces îlots de fraîcheur participe, par ailleurs, à l'objectif Zéro Artificialisation Nette porté par l'Etat.

En accord avec la métropole, la ville a donc mené une concertation communale qui a permis d'identifier les arbres et le petit patrimoine public et privé que les habitants souhaitent conserver. Malgré nos nombreux échanges, ces éléments n'ont pas été retenus pour la modification n°1 du PLUm.

Ainsi, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et communes membres, je réitère notre demande de prendre en compte la totalité de la concertation communale qui a permis d'identifier les arbres, espaces paysagers et le petit patrimoine publics et privés que les habitants souhaitent préserver.

Dès lors, je souhaite que les éléments suivants puissent être réintégrés dans la modification n°1 du PLUm :

- Protection de l'ensemble des cœurs verts d'îlot précisés en annexe 1 et notamment dans le secteur du Jaunais (annexe 1 bis)
- Protection de l'ensemble des éléments patrimoniaux et paysagers identifiés en annexe 2

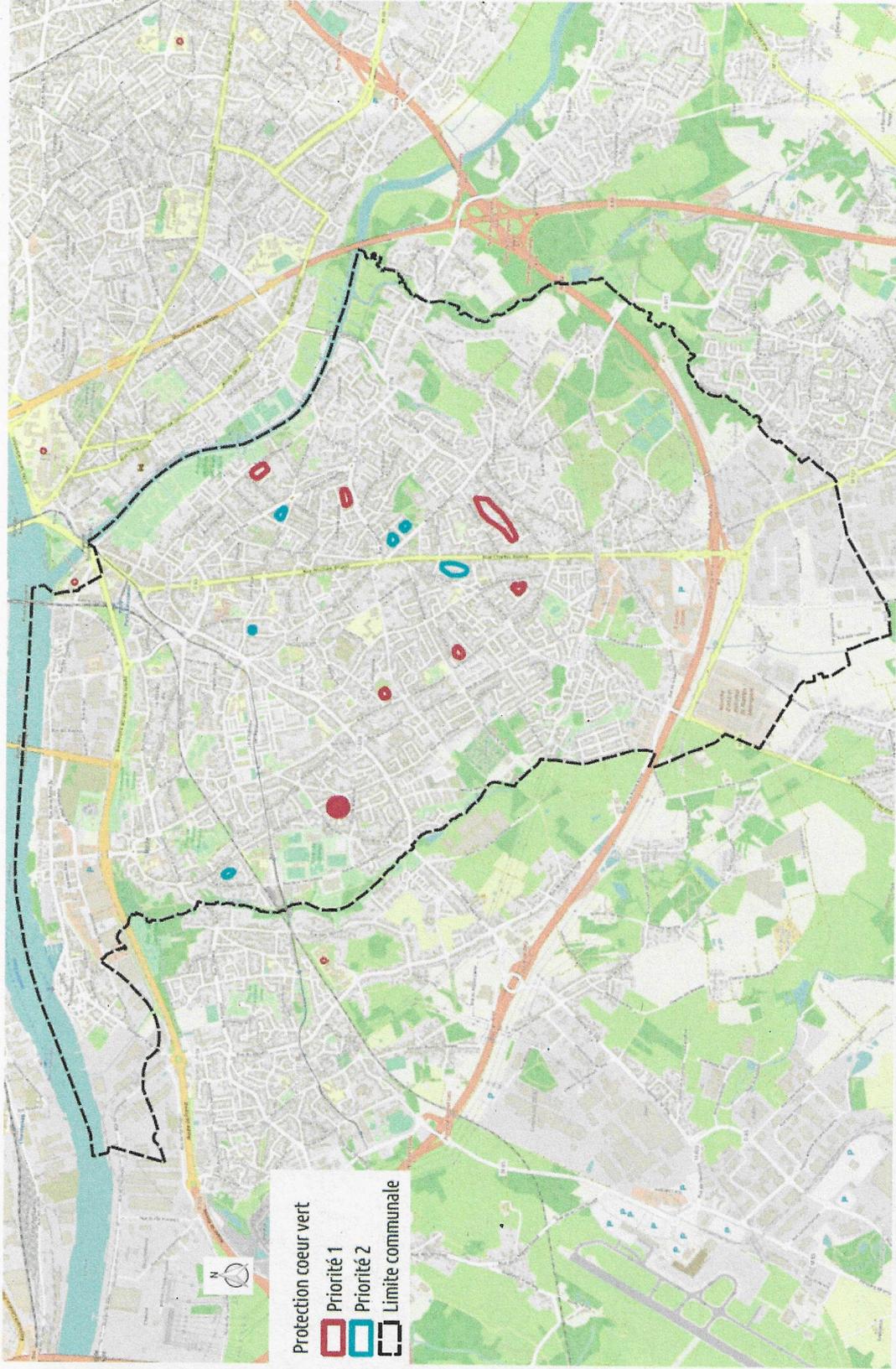
Ces demandes participent à l'objectif fort du PADD de « dessiner la métropole nature » et ne grèvent aucunement les capacités de la ville à répondre à la réalisation des enjeux métropolitains que nous portons collectivement en terme de logements, de mobilités, d'une économie sociale, solidaire et circulaire et d'équipements publics.

Dans l'attente si nécessaire d'en échanger directement vous, je vous prie d'agréer, Madame la maire présidente, l'expression de ma salutation distinguée.

La maire de Rezé,
Agnès Bourgeois



Annexe 1 – Identification des cœurs verts d'îlots à protéger



Annexe 1 bis - Cœur d'îlot vert secteur du Jaunais



Source: [illegible text]

Annexe 2 – Identification des éléments patrimoniaux et paysagers à préserver

